

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023 – 27/09/2023 – 18

*Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
du 11 septembre 2023*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 11 septembre 2023
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 12 septembre 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 11 Membres représentés : 6 Total :	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 11 septembre 2023 :**

- Travaux de la commission du FSDIE du 16/05/2023 – complément relatif aux conventions nouvelles – et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission de la pédagogie du 4/09/2023
 - UMDPCS - Offre de formation rentrée 2023/2024
 - . Modifications du DU Prévention et éducations en santé (PREVEDUC)
 - . Création du DU Orthodontie spécialisée en aligneurs in office
 - Modifications de fiches filières - rentrée 2023/2024 - INSPE - 2nd cycle
 - . Master Sciences humaines et sociales - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) – Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) - Parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)
 - Calendriers universitaires : modifications et compléments des composantes pour l'année 2023-2024

Dijon, le 28 septembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J. : Travaux de la commission FSDIE du 16 mai 2023 – Travaux de la commission de la pédagogie du 4 septembre 2023

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 16/05/2022, 14 h

Maison de l'Étudiant, salle de conférences

Compte-rendu

Membres

Présents : Lucile Chupin (jusqu'à 15 h 10 puis procuration à Justine Frerot), Léonard de Almeida Girod, France Herrscher (BVE), Alain Rauwel (jusqu'à 17 h 40), Maxence Roulliat.

Excusés : Louis Bichebois, David Cousson, Véronique Lahaie.

Excusée avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat).

Absents : Julie Guyonnet, Chérubin Ruvogo, Capucine Yvenat.

Associations représentatives

Présentes : BEDAPS (Lucas Sueur) jusqu'à 15 h 45, Radio Dijon Campus (Justine Frerot)

Absentes : ASUB section Chalon, CEDB, Epi'campus, UNEF.

1. Informations du Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant

Maxence Roulliat donne quelques informations aux membres de la commission FSDIE.

Tout d'abord, il leur présente Léonard de Almeida Girod, chargé de mission Vie associative.

Puis, il rappelle le cadre des conventions entre associations étudiantes et uB. Il y a quelques différences par rapport au fonctionnement des subventions « au projet ». Cela lève les règles maximales de 50 %, et permet le financement du fonctionnement et de l'investissement exclues des subventions au projet.

Par ailleurs, cela permettra aussi de remédier à la sous-utilisation du FSDIE depuis plusieurs années. Certaines associations sont conventionnées depuis plusieurs années (Adexpra, ASUB...). Il s'agit de créer plus de conventions avec des associations, pour renforcer le soutien aux associations étudiantes, lever des lourdeurs pour certaines associations.

Cela permettra aussi de mieux maîtriser les dépenses du FSDIE, au fur et à mesure de l'année, en partie par convention, en partie « au projet ».

La part « convention » pourra diminuer l'année prochaine puisque des projets d'investissement ou de lancement cette année, ne seront pas renouvelés.

Maxence Roulliat fait ensuite un point sur l'état de l'enveloppe FSDIE 2023.

Après la commission de ce jour, 2 autres auront lieu à la rentrée 2023/24 qui seront imputées à ce budget : la commission FSDIE de la rentrée, et la commission Subventions culturelles de l'automne.

Il fait part ensuite de la réforme des statuts du FSDIE, qui a été travaillée en groupe de travail FSDIE. Une proposition qui offre un cadre plus souple des règles du FSDIE, pour stimuler plus les associations, renforcer le pacte entre les associations et l'établissement.

La commission passe ensuite à l'étude des demandes de subvention, pour lesquels les avis sont recueillis dans le tableau ci-joint.

Elle remarque que la qualité des dossiers est globalement meilleure (dossiers complets numérotés notamment), ce qui appréciable pour l'instruction et relevée par la commission.

La séance est levée à 18 h 10

Commission FSDIE du 16/05/2023

N° dossier	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Budget total (€)	Montant FSDIE sollicité (€)	Pour info : subvention culturelle	Avis commission	Montant accordé	Règle FSDIE	Commentaires
7	Conventions										
Conv2023-2	AT'sciences	Convention 2023				1788,00			1 588,54		- Pour l'achat des "goodies" et communication, frais de fonctionnement, frais numériques qui participent au tutorat SVTE, gratuit, mis en place par l'association à destination des étudiants en 1e année.
Conv2023-3	Les Etudiants de Nevers (LEDN)	Convention 2023				40 000,00			25 000,00		- Pour l'organisation de vie étudiante à Nevers : JDE, carnaval de Nevers, interville et gala des étudiants de Nevers.
Conv2023-4	TeD	Convention 2023				8 079,91			8 851,11		L'associatin organise un tutorat gratuit pour les étudiants en 1e années de santé. La convention permettra d'augmenter le rayonnement (surtout face aux prépas privées). Elle indique : le renouvellement de l'ordinateur, l'achat d'outils de communication, et l'organisation des ateliers bien-être pour les étudiants de Santé.
Conv2023-5	FEBIA	Convention 2023				24 000,00			10 161,27		- La convention concerne la partie investissement et communication de l'Agoraé (Epicerie solidaire pour les étudiants), le projet de panier de légumes frais et locaux à prix raisonnable et sa communication, la formation d'associations étudiantes et le dispositif de Trusted people.
Conv2023-6	CEMD	Convention 2023				4 973,00			5 077,09		- La convention traite des échanges internationaux d'étudiants qu'organise l'association. Elle participe au financement des Week-ends découverte et des Welcome packs à destination des étudiants internationaux accueillis.
Conv2023-9	GNUB	Convention 2023				265,00			312,00		Pour les sorties récurrentes organisées par l'association et subventionnées régulièrement depuis plusieurs années, et éviter à l'association la multiplication de dossiers, pour de petits montants, et une agilité d'organisation des activités (sorties Brame du cerf, Chiroptères, Grand-Duc, Cincles-plongeurs, botaniques, prospection salamandres, participation au festival de Montier-en-Der, Week-ends "Saint Romain")
Conv2023-10	ESN InsiDijon	Convention 2023				33 150,00			9 630,00		- En soutien à l'activité de l'associatin d'accueil des étudiants internationaux, (subvention ventilée en actions : Accueil des étudiants internationaux, Pôle éducation, Pôle "social inclusion", Pôle interne, Hors pôles et Promotion de l'association)
Conv2023-11	Cafet médecine pharma (CGC)	Réparation de la banque froide	01/06/2023	01/08/2023	1 263,36	631,68			631,68		- Renouvellement de la banque froide

Total **110 255,91** total convention **61 252 €**
61 251,69

Instances :	
CFVU	11/09/2023
CA	27/09/2023

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DU Prévention et éducations en santé (PREVEDUC)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : rentrée 2020/2021

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Responsable

Pr Christine BINQUET, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Epidémiologie, Economie de la santé et prévention, UFR des Sciences de Santé, CHU Dijon

Coresponsable

Mme L'HORSET Corinne, Responsable Formation - IREPS Bourgogne-Franche-Comté Dijon

Présentation

L'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient (ETP) s'inscrivent dans une démarche de prévention et de promotion de la santé.

Même si elles correspondent à des niveaux différents de prévention, elles relèvent d'un même état d'esprit dans une perspective positive de la santé : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie d'une personne ou d'un groupe.

Cela suppose la mise en œuvre d'une dynamique interprofessionnelle et pluridisciplinaire autour d'un projet partagé.

L'action éducative en prévention et promotion de la santé ne se résume pas à la seule acquisition de compétences par les individus, elle implique également la création d'une relation entre les professionnels visés par la formation et les personnes concernées, permettant de les aider à élaborer, face aux questions qu'ils se posent, une réponse qui soit la leur.

Les enjeux actuels de la prévention et de la participation des publics à leur santé, nécessitent des professionnels formés aux méthodes et outils de la promotion de la santé.

Ce parcours de formation permettra aux professionnels ou futurs professionnels de pouvoir développer et mener un programme de prévention, qui relève de l'éducation pour la santé ou de l'éducation thérapeutique du patient.

Compétences visées :

- Identifier le contexte politique, réglementaire et éthique de l'ETP, de la prévention et de la promotion de la santé
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un programme d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique du patient
- Utiliser les stratégies éducatives adaptées au public et les outils pour construire et animer une séance individuelle et collective en EPS et ETP

À noter : Ce diplôme permet la validation de 42h de formation développant les compétences requises pour dispenser ou coordonner l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP), conformément à l'arrêté du 2 août 2010 modifié.

Organisation pédagogique

124 heures 140 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Organisation pédagogique

14 heures 23 heures en e-learning

110 heures en présentiel (5 séminaires de 3 jours et journée de validation)

7h de stage d'observation

Les enseignements ont lieu à Dijon

Des temps de soutien méthodologique et tutoral sont prévus pour les étudiants durant toute la durée de la formation.

Optionnel : stage de 10 jours (70 heures). Le stage peut être réalisé sur le lieu d'exercice professionnel en accord avec le responsable pédagogique. Les 10 jours peuvent être réalisés de manière discontinue. Le choix du stage est à l'initiative du participant.

Obligatoire : Un stage d'observation d'une durée de 7h minimum devra être effectué en ETP. Une liste de structures d'accueil sera fournie à l'étudiant qui devra prendre contact avec celles-ci, ou à son initiative, après validation par la responsable pédagogique.

Méthode pédagogique

La formation est basée sur une pédagogie participative alliant mises en situation des participants, études de cas, échanges et analyse de pratiques, analyse réflexive et apports théoriques de spécialistes en présentiel et en e-learning.

Les intervenants

Les intervenants sont des professionnels, spécialistes de l'éducation pour la santé, de l'éducation thérapeutique, de la prévention, des sciences humaines et sociales.

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Contenu

Module 1 : Repères et méthodes en prévention, promotion de la santé et éducations en santé

- Repères conceptuels permettant de développer des projets d'éducations en santé
- Différentes conceptions des « éducations en santé »
- Enjeux de la participation dans une démarche éducative EPS/ETP
- Sources de recherches bibliographiques et sites de référence
- Étapes de la méthodologie de projets EPS et ETP
- Construction d'un projet de santé

Module 2 : Méthodologie de projets en promotion de la santé et ETP

- Méthodologie de projet en promotion de la santé
- Éducation Thérapeutique du Patient : définition, repères législatifs et réglementaires, formalisation d'un dossier de programme ETP
- Accompagnement tutoral (2h de classe virtuelle)

Module 3 : ETP¹: démarches et méthodes

- Les différents modèles de Santé
- Complexité des déterminants de la santé et modèles explicatifs des comportements de santé
- Construction d'un programme ETP
- Place du patient dans un programme ETP
- Étapes de la démarche éducative
- Processus nécessaire à la mise en œuvre d'une démarche éducative personnalisée

Module 4 : EPS² : démarches et méthodes

- Différents courants pédagogiques en santé
- Techniques et outils d'animation de groupe
- Critères d'efficacité d'un outil d'intervention pédagogique
- Utilisation d'outils et supports pédagogiques adaptés
- Compétences psychosociales et posture éducative en santé

Module 5 : Mise en œuvre dans sa pratique

- Relation d'écoute active pour soutenir la personne dans l'expression de ses besoins
- Enjeux éthiques dans la relation en EPS et ETP
- Freins et leviers à l'appropriation de connaissances, littératie en santé
- Mise en synergie des professionnels dans un projet
- Communication sur sa pratique professionnelle
- Construction d'une séance éducative en santé

Module 6 : Santé des populations et politiques

- Inégalités sociales de santé dans les problématiques de santé
- Intégration de la réduction des inégalités sociales de santé dans sa pratique
- Utilisation des données probantes dans la mise en œuvre d'actions
- Épidémiologie des principaux problèmes de santé en France et leurs déterminants
- Programmes ETP : réglementation et organisation
- Les différents niveaux d'organisation de la politique de santé

Public

Public visé :

Professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, sage-femmes, diététiciens, kinésithérapeutes, ...)

Professionnels du social et du médico-social (éducateurs spécialisés, conseillère en économie sociale et familiale, chef de service, psychologues, ...)

¹ ETP : Éducation thérapeutique du patient

² EPS : Éducation pour la santé

Professionnels des structures, agences, collectivités, ... ayant des missions de prévention santé
Enseignants, formateurs et intervenants des instituts de formation dans le domaine sanitaire et social -
Internes en médecine et pharmacie

Prérequis :
Bac + 3

Sélection par le comité pédagogique
Étude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus*	20	20	20	20

* Candidats de formation initiale non prioritaires

Effectif pédagogique minimum : 14

Effectif pédagogique maximum : 20

Validation de la formation

- Production écrite : (notée sur 20, coefficient 1)
 - Présentation orale : (notée sur 20, coefficient 1)
- La moyenne des deux notes (production écrite et présentation orale) doit être au moins égale à 10.
- **Achèvement des modules sur la plateforme e-learning**

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Professionnels

Mme Corinne L'HORSET, Responsable Formation, Ireps Bourgogne-Franche-Comté

Master Éducation et Promotion de la santé, Master Ingénierie de Formation

40h en cours présentiel

2h en distanciel

Mme Audrey PETEUIL, Psychologue Formatrice Consultante libérale

Doctorat en psychologie sociale de la santé

24h en cours présentiel

Mme Elise GUILLERMET, anthropologue, directrice des programmes, Ireps Bourgogne-Franche-Comté

Doctorat en anthropologie

7h de cours en présentiel

Mme Stéphanie LIMBACH, chargée de projets et d'ingénierie en éducation pour la santé, Ireps Bourgogne-Franche-Comté
Master Nutrition Santé
14h en cours présentiel

Mme Agathe SANDON, chargée d'ingénierie documentaire, Ireps BFC
Master Métiers de l'information
3h en distanciel

Mme Marion DEFAUT, chargée d'ingénierie documentaire, Ireps Bourgogne-Franche-Comté
Master Médias et communication
7h en cours présentiel

Mme Adelfe OUEDRAOGO, chargée de projets recherche, Ireps Bourgogne-Franche-Comté
Doctorat en droit de la santé
4h en cours présentiel

Dr Isabelle MILLOT, médecin de santé publique, Ireps Bourgogne-Franche-Comté
Médecin de santé publique
4h en cours présentiel

Mme Audrey PACCOUD, IPDE coordinatrice REPPOP Bourgogne-Franche-Comté
Diplôme d'État d'infirmière puéricultrice
7h en cours présentiel

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 1950 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 14

Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET SIGNATURE DU/DE LA RESPONSABLE DE L'UMDPCS

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE
FORMATION,

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE ORTHODONTIE SPECIALISEE EN ALIGNEURS IN OFFICE

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé

Date de mise en place de la formation : Novembre 2023

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Responsables

Pr Victorin Ahossi, PU, Chef de Service Odontologie CHU Dijon

Dr Arlette Oueiss, MCU PH Nice Côte d'azur

Présentation

La formation répond à une demande grandissante en orthodontie de faire les soins avec une technique nouvelle et plus douce. Les praticiens formés auront la capacité de poser les bonnes indications et choisir les cas susceptibles d'être traités par Aligneurs. Ils seront en mesure, en se basant sur la biomécanique, d'établir un plan de traitement adéquat, de faire le set up et de s'équiper avec le matériel nécessaire pour concevoir les Aligneurs. Le cabinet dentaire pourra également former son personnel, assistante et/ou le prothésiste pour la manipulation des outils informatiques, la réalisation des set-ups ainsi que de la communication avec les patients. Les compétences visées sont l'intégration de l'orthodontie par aligneur (OPA) dans l'exercice quotidien en utilisant les nouvelles technologies (modélisation, SET UP Virtuel...) La formation concourt à l'actualisation des connaissances fondamentales et des compétences cliniques des praticiens.

L'introduction aux techniques innovantes d'impression des Aligneurs et leur utilisation sera largement développée.

Cette formation se fera avec un accompagnement de partenaires spécialisés dans le domaine.

Objectifs de la formation

- Apprendre les indications relevant du traitement par Aligneurs
- Conseiller les praticiens ayant un exercice In Office
- Partager l'expérience des praticiens expérimentés en Aligneurs et ceux installés en In Office
- Apprendre les bases biomécaniques des traitements par Aligneurs
- Connaître les limites des déplacements dentaires par Aligneurs
- Apprendre à utiliser les auxiliaires en cas de dépassement des limites
- Apprendre les étapes de réalisation de set up numérique
- Apprendre à manipuler les imprimantes 3D
- Apprendre à fabriquer les Aligneurs
- Apprendre à gérer un cas clinique

Organisation pédagogique

100 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique et travaux pratiques :

Enseignement théorique 64 heures

Enseignement pratique : 36 heures

6 Séminaires de 2 jours en présentiel ou en distanciel

Outils pédagogique utilisés :

- Plateforme (Plubel, etc...)
- Visioconférence (Teams, Zoom, etc...)

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation

Contenu

Programme Théorique :

- Bases théoriques des traitements par Aligneurs
- Sélection des cas pour les traitements par Aligneurs
- Flux numérique
- Communication avec le patient
- Traitements des malocclusions des plans sagittal, transversal et vertical
- Corrections de l'encombrement dentaire
- Traitements nécessitant des extractions dentaires
- Traitements chirurgicaux -orthodontiques
- Traitements pluridisciplinaires : ortho-paro-prothèses

- Gestion d'un traitement et résolution des éventuelles complications
- Aligneurs à mémoire de forme : propriétés, indications et utilisations

Programme pratique :

- Réalisation de set-ups numériques : préparation des empreintes, déplacements dentaires, ajout des attachements, création des étapes
- Export en vue de réaliser l'impression 3D, thermoformage, et découpe des Aligneurs
- Choix du matériau de thermoformage
- Apprentissage de l'impression directe d'Aligneurs

Programme clinique :

- Un cas traité par le praticien

Contenu des modules :

Module 1

- Bases théoriques des traitements par Aligneurs
- Sélection d'un cas par Aligneurs
- Biomécanique
- Flux numérique : logiciel et matériel nécessaire pour équiper son cabinet
- Manipulation du logiciel : préparation des fichiers STL (2^e jour commun avec les assistantes)

Module 2

- Sélection de cas cliniques pour des traitements par Aligneurs
- Communication avec le patient
- Présentation de cas clinique
- Traitement de la DDM et des malocclusions des 3 plans de l'espace
- Manipulation du logiciel de set up

Module 3

- Traitement des malocclusions des 3 plans de l'espace : suite
- Manipulation du logiciel de set up
- Impression 3D
- Présentation de cas cliniques

Module 4

- Traitements par extractions dentaires
- Traitements Chirurgicaux -Orthodontiques
- Traitement des dents incluses
- Manipulation du logiciel de setup

- Manipulation des imprimantes 3D

Module 5

Module réservé aux assistantes et prothésistes

- Manipulation du logiciel de set up
- Impression 3D, thermoformage et découpe des Aligneurs
- Communication entre les membres de l'équipe du cabinet
- Gérer l'impression des Aligneurs à mémoire de forme

Module 6

- Gestion des complications
 - Auxiliaires
 - Finitions
- Manipulation des imprimantes 3D, thermoformage et découpe des Aligneurs
- Impression des Aligneurs à mémoire de forme
- Mise en place du laboratoire numérique

Public

Les titulaires du diplôme français d'État de Docteur en chirurgie dentaire spécialistes en Orthopédie dento-faciale

Les titulaires du diplôme français d'État de Docteur en chirurgie dentaire pratiquant l'orthopédie dento-faciale exclusive

Les titulaires d'un diplôme étranger permettant d'exercer la chirurgie dentaire et l'orthopédie dento-faciale

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	15	20	30	40

Effectif pédagogique minimum : 10

Effectif pédagogique maximum : 40

Validation de la formation

Examen écrit et cas pratique

Session de rattrapage

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne :

Pr Victorin Ahoissi, PU, Chef de Service Odontologie CHU Dijon

Autres enseignants :

Dr Akim Benattia, Docteur en Chirurgie dentaire, Spécialiste en Orthodontie, Enseignant
Université Paris Evry

Dr Arlette Oueiss, MCU PH Nice Côte d'azur

Dr Ojima Kenji : Spécialiste en Orthodontie, Président de la Société Japonaise d'Orthodontie
par Alineurs Tokyo, Japon

Dr Sabouni Waddah : Docteur en Chirurgie dentaire, Spécialiste qualifié en Orthodontie,
Membre du bureau EAS European Aligner Society

Dr Trin Yves: Docteur en Chirurgie dentaire, Spécialiste en Orthodontie, Président de la Société
d'Orthodontie par Alineur en France

Dr Couchat David : Docteur en Chirurgie dentaire, Spécialiste qualifié en Orthodontie, Attaché
d'enseignement à l'hôpital Bretonneau (Paris) et attaché hospitalo-universitaire à la Faculté
d'Odontologie de Lorraine (Nancy), en charge des internes pour le programme d'enseignement
par aligneurs

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 8000 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 3
- Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie

Universitaire Date :

Avis :

Conseil d'Administration de

l'Université Date :

Avis :

Nom du diplôme :	ORTHODONTIE SPECIALISEE PAR ALIGNEURS IN OFFICE				N° EOTP :		
					Année univ	Année civile	Année civile
					2022-2023	2022	2023
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					24 000,00 €	7 200,00 €	16 800,00 €
70	Conventions de formation	Plein tarif	3	à	8 000 €	24 000,00 €	16 800,00 €
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					6 874,56 €	2 946,24 €	6 874,56 €
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €	0,00 €
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288	Conventions de partenariat				0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotation aux amortissement & aux provisions Achat :				0,00 €		0,00 €
SALAIRES LIES A LA FORMATION					9 820,80 €	2 946,24 €	6 874,56 €
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	45,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		160,0	h à	61,38 €	9 820,80 €	2 946,24 €
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	2 963,20 €	888,96 €
PRELEVEMENT UMDPCS 56%					13 440,00 €	4 032,00 €	9 408,00 €
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	24 000,00 €	6 240,00 €	1 872,00 €	4 368,00 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		3%	24 000,00 €	720,00 €	216,00 €	504,00 €
F	Fonds de mutualisation et développement		6%	24 000,00 €	1 440,00 €	432,00 €	1 008,00 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé		13%	24 000,00 €	3 120,00 €	936,00 €	2 184,00 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	24 000,00 €	1 920,00 €	576,00 €	1 344,00 €
Excédent de gestion ou déficit					739,20 €	221,76 €	517,44 €
Signature pour approbation du budget					Etabli le :		
Directeur UM DPCS N. ZWETYENGA		Responsable administratif C-H. CUNIT		Responsable pédagogique V AHOSSI		Responsable formation UMDPCS C ECHAROUX	

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : clauda-henri.cunit@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2022+2023:	100
Nombre d'heures AC N :	30
Nombre d'heures AC N+1 :	70

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	7 200,00 €
FONCTIONNEMENT	2 160,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	2 057,28 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	888,96 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	1 307,17 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	564,83 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	16 800,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	5 040,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	FAUX
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	2 074,24 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	3 050,06 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	1 317,94 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	160
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	0
TOTAL HEURES REALISEES	

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	739,20 €
Reliquat	739,20 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2023
					-2023
					-2023
					-2023
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

Niveau :	MASTER				
Domaine :	Sciences humaines et sociales				
Mention :	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION (PIF)				
Parcours :	Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)				
		Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Total
Volume horaire :	M1	27h	143h	24h	194h
	M2	11h	87h	4h	102h
	TOTAL	38h	230 h	28 h	296 h
<input checked="" type="checkbox"/> Français					

CONTACTS

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Denis TAVANT 03.80.67.09.49 denis.tavant01@u-bourgogne.fr	INSPE Service formation Secrétariat MEEF PIF ☎ 03.80.39.35.93 secretariat.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne	

1. Présentation générale et Objectifs de formation

Le parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP) de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) vise à assurer une formation académique consistante en lien avec la recherche et une formation professionnalisante à des acteurs de la communauté éducative exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, cette catégorie est composite et regroupe tous les élèves (1^{er} et 2nd degrés) et étudiants de l'enseignement supérieur qui, pour apprendre et progresser, ont besoin d'un accompagnement particulier, à savoir d'aménagements pédagogiques et didactiques dont l'intensité, la durée et les modalités dépendent de chaque problématique individuelle. Cette formation universitaire correspond à une forte demande de la part des professionnels de terrain pour actualiser leurs connaissances, enrichir leurs compétences, s'engager dans un travail réflexif d'analyse des postures et des pratiques professionnelles tout en étant confrontés aux apports des travaux scientifiques.

La première année du master incorpore entièrement les connaissances et les compétences du référentiel de la formation spécialisée CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive) et les enrichit d'un module de formation d'initiation à la recherche.

La deuxième année du master contribue à la maîtrise affirmée et réfléchie d'une culture professionnelle et d'une culture scientifique dont les bases ont été construites lors de la première année et qui seront mobilisées dans l'écriture d'un mémoire de recherche constituant le point d'orgue de cette année de formation.

Les principales connaissances et compétences que cette formation de master cherche à développer sont :

- la construction d'une solide culture professionnelle à travers une actualisation des connaissances des environnements et des textes réglementaires ;
- la construction d'une éthique professionnelle à la hauteur des enjeux sociétaux portés par la notion d'inclusion ;
- la capacité à comprendre les évolutions historiques des termes requis (exclusion, inadaptation, insertion, intégration, inclusion, compensation, accessibilité) et à les situer dans une approche internationale comparative ;
- la connaissance de toutes les composantes constituant la catégorie des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- la capacité à mettre en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées et différenciées ;
- la capacité à réfléchir sur ses postures et ses pratiques d'enseignement afin de les enrichir ;
- la capacité à jouer le rôle de personne-ressource au sein de son établissement ou dispositif ;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à jouer un rôle moteur de personne-ressource dans la mise en lien des divers projets élaborés par les acteurs ;
- la capacité à problématiser une question professionnelle, à mettre en œuvre un protocole expérimental, à évaluer les effets et les limites des résultats obtenus ;
- la capacité à enrichir ses connaissances et ses compétences professionnelles en convoquant les travaux de recherche portant sur des questions relatives aux notions de différences, de handicap, d'accessibilité, d'inclusion, de besoins éducatifs particuliers ou de didactique adaptée.

2. Débouchés du diplôme

Pour les personnels titulaires de l'éducation nationale, l'obtention de ce diplôme leur permettra :

- d'intervenir dans les formations initiales et spécialisées proposées au sein de l'INSPE ;
- de participer activement à des formations de formateurs mises en œuvre par l'INSPE ou par d'autres organismes partenaires (CANOPE, MGEN...) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par le Rectorat de l'Académie de Dijon (EAFC) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par les associations gestionnaires d'établissements ou dispositifs spécialisés (PEP, ACODEGE, CREAL...) ;
- de prendre en charge des formations dans les établissements ou dispositifs spécialisés dans lesquels ils exercent ;
- de postuler à la fonction de conseiller pédagogique spécialisé dans une circonscription ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) ;
- d'être associés à des projets de recherche dans les équipes des laboratoires partenaires autour de problématiques liées à la question des besoins éducatifs particuliers (IREDU, LEAD, Psy-DREPI...).

3. ACCÈS AU MASTER

Le master MEEF EBEP s'adresse exclusivement à un public de formation continue et continuée justifiant, de préférence, d'une expérience professionnelle auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

➤ **Accès en 1^{ère} année :**

- **De plein droit** pour les stagiaires de la formation CAPPEI à l'INSPE de Bourgogne titulaires d'une licence ou d'un bac+3 reconnu
- **Par validation des acquis** pour les stagiaires de la formation CAPPEI non titulaires d'un niveau bac+3 reconnu

➤ **Accès en 2^{ème} année :**

- **De plein droit** pour tout titulaire du M1 MEEF EBEP
- **Sur dossier**
 - pour les **enseignants** titulaires d'un diplôme d'enseignant spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS), justifiant d'une expérience significative auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et titulaires d'une maîtrise ou Master 1 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation privilégiés) et titulaires d'un bac+4 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation et non titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS)
 - pour les **professionnels non enseignants** exerçant dans les champs éducatif, sanitaire, médico-éducatif ou médico-social, titulaires d'un bac+4 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation
- **Par validation des acquis** pour tout autre public titulaire d'un bac+4 reconnu (Master 1 Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation privilégiés)

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE de Bourgogne : scolarite.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr.

4. ORGANISATION ET DESCRIPTIF DES ETUDES

Ce master MEEF est organisé selon une architecture d'approche par compétences. Sur chacune des deux années du master, il propose trois blocs de compétences regroupant des macro-compétences liées au métier de l'enseignant spécialisé :

1. Bloc A « L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive »
2. Bloc B « L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées »
3. Bloc C « L'enseignant est acteur de son développement professionnel »

Dans chacune des deux années de ce master, la formation est déclinée en huit compétences qui s'appuient sur le « référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé » (Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021, annexe I) :

- Agir dans un contexte d'éducation inclusive
- Coopérer
- Identifier et analyser les besoins des élèves pour concevoir des apprentissages adaptés
- Adapter les situations d'apprentissage et d'enseignement
- Mobiliser des savoirs de recherche pour analyser le contexte d'enseignement
- Intégrer une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
- Analyser les pratiques professionnelles
- Analyser sa pratique professionnelle

La première année de ce master EBEP a un volume horaire de 190h qui se répartit ainsi :

- **181 heures** correspondant aux heures prises en charge par l'INSPE de Bourgogne à destination du public de stagiaires CAPPEI :
 - 122 h de Tronc Commun,
 - 45 h de modules d'approfondissement
 - 12 h de module de professionnalisation dans l'emploi ;
 - les autres heures relevant du CAPPEI, (volume horaire total par stagiaire : 300h) sont portées par l'académie de Dijon et les Directions des Services départementaux de l'éducation nationale (Dsden).
- 13 h dédiées à la recherche et à l'accompagnement

Les stagiaires de la formation CAPPEI, inscrits à ce master, sont en alternance. Ils enseignent dans des classes ou dispositifs du 1^{er} ou du 2nd degré de l'académie de Dijon relevant de l'ASH et bénéficient d'une formation présentielle proposée sur le site de l'INSPE de Dijon et d'une formation distancielle proposée par visioconférences sur les quatre sites départementaux du département MEEF.

Les enseignements spécifiques au master (formation à la recherche) sont dispensés exclusivement sur des créneaux du mercredi pour tenir compte de la spécificité du public cible.

La deuxième année de ce master EBEP a un volume horaire de 102 heures réparti sur l'ensemble des 8 compétences.

L'organisation pédagogique de ce M2 tient compte de la spécificité du public cible constitué par des enseignants déjà titulaires exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Ainsi, les enseignements sont organisés sur l'ensemble de l'année comme suit :

- certains mercredis et samedis en journées complètes ;
- les 2 premiers jours des congés de la Toussaint et d'hiver.

Un mémoire scientifique à caractère professionnel devra être produit à la fin de la deuxième année de master. La construction de ce mémoire débute en M1 avec la production d'un pré-mémoire qui permettra de poser le cadre théorique et la problématique et de commencer à envisager les éléments constitutifs d'un protocole de recherche. Centré sur une problématique professionnelle, le mémoire sera finalisé en M2 avec la mise en œuvre d'un protocole sur le terrain, complétée par l'analyse et l'interprétation des résultats.

5. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● **Modalités d'évaluation**

Les compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Évaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Évaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre **au minimum le niveau 2** dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ne possède pas les rudiments des compétences visées ❖ N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ❖ Les savoir-être sont inadéquats ❖ Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence En cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées, mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments, mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● **Règles de progression en Master MEEF**

❖ **Modalités de validation**

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient **au moins un niveau 2 sur chaque compétence** évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins **un niveau 2 sur chaque compétence** composant l'ensemble des 2 années de Master.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ **Mention**

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant à l'issue du Master :

- Mention « Maîtrise suffisante » ;
- Mention « Bonne maîtrise » ;
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ **Modalités relatives au redoublement**

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

À l'issue de chaque année de Master, un jury du parcours délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. À défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis, sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● **Assiduité**

Les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

Demandes de modification des modalités du contrôle des connaissances Etude particulière des points ci-après

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM1				<p>Modifications surlignées en jaune ET bleu dans la FF jointe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification du nombre de semaines de stage. 	Modification pour correspondre aux attentes de la réforme de la R2C.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM1				<ul style="list-style-type: none"> • Modification du paragraphe « Organisation et descriptif des études ». 	Réorganisation des périodes de stage.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM1				<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la ligne « Les UE Librement Choies validant [...] Anatomie et Physiologique ». • Ajout de la ligne « L'obtention d'un Master [...] points de Parcours ». 	Adaptation à la réforme du 2 nd Cycle.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 1				<ul style="list-style-type: none"> Ajout des précisions sur la sélection des UE Optionnelles 	Ajout pour cohérence avec le planning d'examen des UE Optionnelles.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1		Bloc 1,2 et 3	UE Librement Choisies	<ul style="list-style-type: none"> Ajout des N° des UE. 	Cohérence avec le livret de rentrée.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1			UE14	<ul style="list-style-type: none"> Modification des ECTS pour l'UE 14 au Bloc 2 et 3. 	Cohérence avec le total des crédits ECTS avec de l'année.		CPM du 16/05/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1			UE 8C	<ul style="list-style-type: none"> Modification d'ECTS pour l'UE 8C Ajout d'un astérisque. 	Cohérence avec le total des crédits ECTS avec de l'année.		CPM du 16/05/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1			UE14	<ul style="list-style-type: none"> Modification du système d'absence et d'invalidation de l'UE. 	Précision sur les modalités de validation de l'UE.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1			UE Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Précision sur les absences. 	Précision sur la transmission des certificats d'absence.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1			UE15	<ul style="list-style-type: none"> Précision sur la présence des étudiants à l'UE 	Modification du système de présence de l'UE.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 1			UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique	<ul style="list-style-type: none"> Ajout du paragraphe « UE Engagement Pédagogique [...] pas la faire valoir pour ses points de Parcours ». 	Création de l'UE pour points de Parcours.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1				<ul style="list-style-type: none"> Modification du paragraphe « Carnet de gardes ». 	Précision sur les informations à remplir dans le carnet.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1				<ul style="list-style-type: none"> Ajout du paragraphe « Tirage de Stage [...] stage en médecine générale ». 	Précision sur les modalités des tirages de stage modifiées.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1				<ul style="list-style-type: none"> Modification des dates de rattrapage et de publication des résultats. 	Cohérence dans le planning.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1				<ul style="list-style-type: none"> Suppression d'un paragraphe dans « Dispositions particulières pour les redoublants ». 	Paragraphe intégré dans la partie Tirage des Stages.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 1				<ul style="list-style-type: none"> Ajout de la mention concernant les redoublants. 	Précision sur les redoublements.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Baisse de 2H du volume horaire total des Cours Magistraux. Baisse de 2H du volume horaire total de l'année. 	Baisse de 2H des cours magistraux de l'UE 10.		CPM du 05/04/2023	OUI
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Modification du nombre de semaine de stage. 	Modification de l'organisation des stages pour respecter la réforme de la R2C.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Modification du nombre de semaine de stage et d'enseignement dans le paragraphe « Organisation et descriptif des études ». 	Modification pour adaptation à la R2C.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Ajout de la ligne « Les UE Librement Choies validant [...] Anatomie et Physiologique ». Ajout de la ligne « L'obtention d'un Master [...] points de Parcours ». 	Adaptation à la réforme du 2 nd Cycle.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Ajour d'une mention concernant le choix des UE par bloc. 	Ajout pour cohérence avec le planning d'examen des UE Optionnelles.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2			UE14	<ul style="list-style-type: none"> Modification du système d'absence et d'invalidation de l'UE. 	Précision sur les modalités de validation de l'UE.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2		Bloc 1, 2 et 3	UE Librement Choisies	<ul style="list-style-type: none"> Ajout des N° des UE. 	Cohérence avec le livret de rentrée.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2			UE 12 Initiation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> Modification du Type d'évaluation de la Session 1 et 2. Ajout d'un astérisque. 	Modification afin de correspondre à la nouvelle réforme.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2			UE 12, 13 et Conférences Optionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Modification des numéros d'astérisques. 	Réorganisation de la fiche filière.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2			UE Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Précision sur les certificats d'absence. 	Ajout des modalités d'envoi des certificats d'absence.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2			UE 15	<ul style="list-style-type: none"> Précision sur la présence des étudiants à l'UE 	Modification du système de présence de l'UE.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 2			UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique	<ul style="list-style-type: none"> Ajout du paragraphe « UE Engagement Pédagogique [...] pas la faire valoir pour ses points de Parcours ». 	Précision sur les modalités des tirages de stage modifiées.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Précision sur la sélection des UE Optionnelles. 	Cohérence avec le planning.		CPM 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Baisse des ECTS de l'UE 14 pour les Blocs 1, 2 et 3. 	Cohérence dans le total des crédits ECTS de l'année.		CPM 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Baisse des crédits ECTS de l'UE PIX. 	Cohérence dans le total des crédits ECTS de l'année.		CPM 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Précisions sur les informations à renseigner dans le carnet de gardes. 	Ajout des différentes informations demandée dans le carnet de gardes.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Ajout du paragraphe « Tirage de Stage [...] stage en médecine générale ». 	Précision sur les modalités des tirages de stage modifiées.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Modification de la date des rattrapages et Jury. 	Modification des dates suite à la réorganisation des plannings.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2			UE12	<ul style="list-style-type: none"> Suppression de la mention d'AJAC à l'UE 12. 	Modification des conditions de passage en MM3.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Suppression du paragraphe concernant les stages des redoublants dans « Dispositions particulières pour les redoublants ». 	Sujet abordé sur le paragraphe des tirages de stage.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 2				<ul style="list-style-type: none"> Ajout de la mention concernant les redoublants. 	Précision sur les redoublements.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Suppression de la ligne dette. 	Cohérence des fiches filières.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Modification du nombre de semaine de stage dans le paragraphe « Après les EDN ». 	Réorganisation du planning suite à la réforme de la R2C.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Modification d'une UE dans le paragraphe « Après les EDN ». 	L'UE 15 est intégrée dans le tronc commun et l'UE 16 comme UE Optionnelle		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Ajout de la ligne « Les UE Librement Choies validant [...] en même temps ». Ajout de la ligne « L'obtention d'un Master [...] points de Parcours ». 	Adaptation à la réforme du 2 nd Cycle.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3			UE 17 SHS	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'un astérisque concernant la validation de l'UE. Réorganisation des numéros d'astérisques. 	<p>Ajout d'un séminaire dans l'UE SHS.</p> <p>L'ajout de l'astérisque de l'UE 17 modifie l'ordre des astérisques.</p>		CPM du 05/04/2023	OUI
SANTÉ	DFASM 3			UE16	<ul style="list-style-type: none"> Inversement des UE15 et UE 16. 	Inversement entre UE Optionnelle et UE du Tronc Commun.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3			UE15	<ul style="list-style-type: none"> Ajout des modalités de participation à l'UE. 	Suppression de la sanction liée aux absences.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 3			UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique	<ul style="list-style-type: none"> Ajout du paragraphe « UE Engagement Pédagogique [...] pas la faire valoir pour ses points de Parcours ». 	Précision sur les modalités des tirages de stage modifiées.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3			UE15	<ul style="list-style-type: none"> Ajout des modalités de participation à l'UE. L'UE 15 passe dans le tronc commun et l'UE 16 passe optionnelle. 	<p>Suppression de la sanction liée aux absences.</p> <p>Réorganisation du programme pour être en cohérence avec la réforme de la R2C.</p>		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Ajout des éléments à renseigner dans le carnet de gardes. 	Précision sur les carnets de gardes.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Ajout du paragraphe « Tirage de Stage [...] stage en médecine générale ». 	Précision sur les modalités des tirages de stage modifiées.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Suppression du paragraphe sur les stages des étudiants redoublants dans « Dispositions particulières pour les redoublants ». 	Sujet abordé dans le paragraphe Tirage de Stage.		CPM du 05/04/2023	NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s) <i>si demande de non compensation, voir tableau spécifique</i>	Justifications et/ou observations	Impact financier ^①	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE ^② : Indiquer OUI ou NON
							- H eq TD en + - Coût global (nbre H x 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)		
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Ajout de la mention concernant les redoublants. 	Précision sur les redoublements.		CPM du 05/04/2023	NON
SANTÉ	DFASM 3				<ul style="list-style-type: none"> Modification de la date de 2^{nde} Session 	Réorganisation du planning.		CPM du 05/04/2023	NON

1. DFGSM 1 :

- ✓ **Modification du nombre de semaines de stage** : « 26 Semaines » est remplacé par « 28 Semaines ».
- ✓ **Modification dans le paragraphe « Organisation et descriptif des études »** :
 - « de 6 à 7 semaines d'enseignement et de 6 à 7 semaines de stage hospitalier » est remplacé par « de 6 à 8 semaines d'enseignement et de 6 à 8 semaines de stage hospitalier ».
 - **Ajout de** : « Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps ».
 - **Suppression de la phrase** : « (le stage d'été ayant une durée de 5 semaines). ».
- ✓ **Ajout dans le paragraphe « Organisation et descriptif des études »** :
 - « Les UE Librement Choies validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique) ».
 - « L'obtention d'un Master débuté durant le 1^{er} Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours ».
- ✓ **Bloc 1 / UE Librement Choies** :
 - **Ajout des numéros correspondants à chaque UE** : « 5 » pour Réanimation Médicale, « 4 » pour Santé Armée, « 6 » pour Médecine du sport, « 7 » pour Psychologie et Neurologie, « 8 » pour Allergologie, « 11 » pour Relations Humaines en Médecine.

- ✓ **Bloc 2 / UE Tronc Commun :**
 - **Modification de l'astérisque n°3** « Seules deux absences par bloc seront tolérées. » est remplacé par « Les étudiants devront obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE. Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées ».
 - **L'UE 14 passe à 2 ECTS.**

- ✓ **Bloc 2 / UE Librement Choisis :**
 - **Ajout des numéros correspondants à chaque UE :** « 3 » pour Toxicologie Aigüe et « 11 » pour Relations Humaines en Médecine.
 - **L'UE 8c passe à 3 ECTS.**
 - **Ajout de l'astérisque pour l'UE 8c :** « 2 UE Optionnelle sont à choisir en MM1. L'UE ECG est une UE Optionnelle obligatoire attribuée d'office. »

- ✓ **Bloc 3 / UE Tronc Commun : Modification de l'astérisque n°3** « Seules deux absences par bloc seront tolérées. » est remplacé par « Les étudiants devront obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE. Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées ».

- ✓ **Bloc 3 / UE Librement Choisis :**
 - **Ajout des numéros correspondants à chaque UE :** « 2 » pour Modèles expérimentaux et mécanismes, « 9 » pour Examens complémentaires et « 10 » pour Santé Enfant.

- ✓ **Modification « Tout au long de l'année » :**
 - **Ajout de la Mention « (7) » pour l'UE 15 ECOS :** « Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage. ».
 - **Ajout dans « (5) » pour TD d'anglais :** « Les certificats d'absence devront être envoyés par mail à l'enseignant ainsi qu'à la scolarité ».

- ✓ **Ajout du paragraphe « UE Engagement Pédagogique mixte anatomie et physiologique » :** « Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 Heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1^{er} Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2nd Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours ».

- ✓ **Modification dans le paragraphe « Carnet de gardes » :**
 - **Ajout de :** « et de la signature » ainsi que « La date de la garde devra également être renseignée ».

- ✓ **Ajout du paragraphe « Tirage des Stages » :** « Le tirage se fera à l'aide d'un algorithme, excepté pour les redoublants et les auditeurs libres (le tirage s'effectuera au mérite, avec la moyenne de leur précédente année). Les étudiants redoublants ainsi que les auditeurs libres auront la liberté de choisir leur terrain de stage au sein des mêmes Pôles de leur précédente année et dans le même ordre. Ils seront affectés de manière surnuméraire aux places prévues pour les primants. Deux redoublants ou deux auditeurs libres ne peuvent pas choisir le même terrain de stage sur la même période. Ils ne se verront pas non plus la possibilité de choisir un stage en médecine générale ».

- ✓ **Modification dans le paragraphe « Enseignements dispensés [...] parcours des études » :**
 - « Intervient fin août » est remplacé par « intervient durant le mois de Juin ».

- ✓ **Modification dans le paragraphe « Validation des enseignements » :**
 - « Soit généralement fin août » est remplacé par « généralement courant Juin ».

- ✓ **Modification dans le paragraphe « Dispositions particulières pour les redoublants » :**
 - **Suppression du paragraphe :** « Les étudiants redoublants devront [...] non validées l'année précédente ».
 - **Ajout de la mention :** « Un étudiant n'est autorisé à redoubler que 3 fois durant son Second Cycle. ».

2. DFGSM2 :

- ✓ **Modification du volume horaire étudiant global :**
 - **Cours Magistraux :** « 270h » remplacé par « 268h ».
 - **Total :** « 759h » remplacé par « 757h ».
 - **Semaines de stage :** « 26 semaines » est remplacé par « 28 semaines ».

- ✓ **Ajout dans le paragraphe « Organisation et descriptif des études » :**
 - « De 6 à 7 semaines d'enseignement et 6 à 7 semaines » est remplacé par « de 6 à 8 semaines d'enseignement et de 6 à 8 semaines ».
 - **Suppression de la phrase :** « (le stage d'été ayant une durée de 5 semaines). ».
 - « Les UE Librement Choies validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique) ».
 - « L'obtention d'un Master débuté durant le 1^{er} Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours ».

- Ajout de la mention : « Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps ».
- ✓ **Bloc 1 / UE Tronc Commun :**
- **Modification de l'astérisque n°3** « Seules deux absences par bloc seront tolérées. » est remplacé par « Les étudiants devront obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE. Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées ».
 - **L'UE 14 passe à 2 ECTS.**
 - **Modification du total des ECTS. Total de « 18 »**
- ✓ **Bloc 1 / UE Librement Choisies :**
- **Ajout des numéros correspondants à chaque UE :** « 5 » pour Réanimation Médicale, « 4 » pour Santé Armée, « 6 » pour Médecine du sport, « 7 » pour Psychologie et Neurologie, « 8 » pour Allergologie.
- ✓ **Bloc 2 / UE Tronc Commun :**
- **L'UE 14 passe à 2 ECTS.**
 - **Modification du total des ECTS. Total de « 16 ».**
- ✓ **Bloc 2 / UE Librement Choisies :**
- **Ajout des numéros correspondants à chaque UE :** « 3 » pour Toxicologie Aigüe
- ✓ **Bloc 3 / UE Tronc Commun :**
- **Modification des heures de CM pour l'UE 10 « Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses » :** « 18h » remplacé par « 16h ».
 - **Modification du Total des heures d'enseignement pour l'UE 10 « Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses » :** « 54h » remplacé par « 52h ».
 - **L'UE 14 passe à 2 ECTS.**
 - **L'UE PIX passe à 1 ECTS.**
 - **Modification du total des ECTS. Total de « 6 ».**
- ✓ **Bloc 3 / UE Librement Choisies :**
- **Ajout des numéros correspondants à chaque UE :** « 2 » pour Modèles expérimentaux et mécanismes, « 9 » pour Examens complémentaires et « 10 » pour Santé Enfant.

- ✓ **Tout au long de l'année :**
 - **Modification des Types d'évaluations pour l'UE 12 « Initiation à la recherche » :** « Type éval Session 1 » : « CC (8 QI) 30mn + CT Tablette (lect. Article + 15 QCM + 8 QI) 2h00 » remplacé par « 2 articles + 15 QCM (3h) * ». « Type éval Session 2 » : « (1) CT Tablette (lect. Article + 15 QCM + 8 QI) 2h00 » remplacé par « 1 Article et 15 QCM ».
 - **Ajout d'un astérisque à l'UE 12 « Initiation à la recherche » :** « Seule la meilleure note des deux articles sera retenue pour la validation de l'UE en première session ».
 - **Modification des numéros de mentions spéciales :** « (2) » est remplacé par « (4) », « (4) » est remplacé par « (5) », Ajout de l'astérisque (6) ECOS et « (3) » est remplacé par « (7) ».
 - **Ajout de la mention pour l'UE Anglais :** « Les certificats d'absence devront être envoyés par mail à l'enseignant ainsi qu'à la scolarité ».
 - **Ajout de la Mention « (6) » pour l'UE 15 ECOS :** « *Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage.* ».
 - **Modification de l'astérisque « (7) » :** « Seules deux absences par bloc seront tolérées. » est remplacé par « Les étudiants devront obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE. Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées. ».

- ✓ **Ajout du paragraphe « UE Engagement Pédagogique mixte anatomie et physiologique » :** « Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 Heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1^{er} Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2nd Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours ».

- ✓ **Ajout du paragraphe « Tirage des Stages » :** « Le tirage se fera à l'aide d'un algorithme, excepté pour les redoublants et les auditeurs libres (le tirage s'effectuera au mérite, avec la moyenne de leur précédente année). Les étudiants redoublants ainsi que les auditeurs libres auront la liberté de choisir leur terrain de stage au sein des mêmes Pôles de leur précédente année et dans le même ordre. Ils seront affectés de manière surnuméraire aux places prévues pour les primants. Deux redoublants ou deux auditeurs libres ne peuvent pas choisir le même terrain de stage sur la même période. Ils ne se verront pas non plus la possibilité de choisir un stage en médecine générale ».

- ✓ **Modification du paragraphe « Carnet de gardes » :** Ajout de la mention « et de la signature » à la suite de « devra effectuer 25 gardes [...] du tampon » ; ajout de la mention « La date devra également être renseignée ».

- ✓ **Modification dans le paragraphe « Enseignements dispensés [...] parcours des études » :**

- « Intervient fin août » est remplacé par « intervient durant le mois de Juin ».
- ✓ **Modification dans le paragraphe « Validation des enseignements » :**
 - « Soit généralement fin août » est remplacé par « généralement courant Juin ».
- ✓ Modification dans le paragraphe « III – 2^{ème} session » :
 - **Suppression de la mention :** « AJAC UE 12 « Initiation à la recherche » : L'étudiant devra repasser l'ensemble des épreuves : CC (8 QI) 30mn + CT tablette (lecture d'article + 15 QCM+ 8 QI) 2h00. ».
- ✓ **Modification dans le paragraphe « Dispositions particulières pour les redoublants » :**
 - **Suppression du paragraphe** « Les étudiants redoublants devront [...] non validées l'année précédente ».
 - **Ajout de la mention :** « Un étudiant n'est autorisé à redoubler que 3 fois durant son Second Cycle. ».

3. DFASM3 :

- ✓ **Suppression de la ligne** « 1 dette de 2 UE et/ou d'un maximum de 8 ECTS est tolérée ».
- ✓ **Ajout dans le paragraphe « Organisation et descriptif des études » :**
 - **Modification dans « Après les EDN » :** « 4 stages de 6 à 7 semaines » est remplacé par « 4 stages de 7 à 8 semaines ».
 - « UE 16 ECOS intensif » est remplacé par « UE 15, ECOS de Pôle ».
 - « Les UE Librement Choies validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique). Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps. ».
 - « L'obtention d'un Master débuté durant le 1^{er} Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours ».
- ✓ **UE Tronc commun :** Ajout de l'astérisque « (2) » : « Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage ».
- ✓ **Ajout d'un astérisque pour l'UE 17 SHS :** « (2) La participation aux deux jours de séminaire du module diagnostic d'une maladie chronique est nécessaire pour la validation de l'UE ».

- ✓ **Réorganisation des numéros d'astérisque** : « (2) » remplacé par « (4) », « (3) » remplacé par « (5) » et « (4) » remplacé par « (6) », ajout de l'astérisque n°2 « Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage » et Ajout de l'astérisque n°3 « La participation aux deux jours de séminaire du module diagnostique d'une maladie chronique est nécessaire pour la validation de l'UE ».
- ✓ **Ajout du paragraphe « UE Engagement Pédagogique mixte anatomie et physiologique »** : « Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 Heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1^{er} Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2nd Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours ».
- ✓ **Modification dans le paragraphe « Carnet de Gardes »** :
 - **Ajout de la mention** : « et de la signature » dans la phrase « devra effectuer 25 gardes [...] du tampon ».
 - **Ajout de la mention** : « La date de la garde devra également être renseignée » à la suite de la phrase précédente concernant les 25 gardes.
- ✓ **Ajout du paragraphe « Tirage des Stages »** : « Les étudiants redoublants ainsi que les auditeurs libres auront la liberté de choisir leur terrain de stage au sein des mêmes Pôles de leur précédente année et dans le même ordre. Ils seront affectés de manière surnuméraire aux places prévues pour les primants. Deux redoublants ou deux auditeurs libres ne peuvent pas choisir le même terrain de stage sur la même période. Ils ne se verront pas non plus la possibilité de choisir un stage en médecine générale ».
- ✓ **Modification dans le paragraphe « Dispositions particulières pour les redoublants »** :
 - **Suppression du paragraphe** « Les étudiants redoublants devront [...] non validées l'année précédente ».
 - **Ajout de la mention** : « Un étudiant n'est autorisé à redoubler que 3 fois durant son Second Cycle. ».
- ✓ **Modification de la date de seconde session** : « février » est remplacé par « avril ».

Modifications du calendrier universitaire 2023-2024

Modifications en rouge dans le tableau

Composante	Diplôme et Année	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du premier semestre	Debut et fin des examens du 1er semestre		Debut et fin des cours du 2nd semestre		Debut et fin des examens du 2nd semestre 1ere session		Debut et fin des examens de la 2ème session		Fin de présence obligatoire des étudiants (date de publication des résultats)	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au		
Santé Pharmacie	DFGSP2 - PH2	vendredi 1 septembre 2023	05/12/2023	11/12/2023	22/12/2023	08/01/2024	07/04/2024	29/04/2024	10/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	13/07/2024	
	DFGSP3 - PH3	jeudi 31 aout 2023	01/12/2023	18/12/2023	22/12/2023	08/01/2024	07/04/2024	29/04/2024	03/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	13/07/2024	
	DFASP1 - PH4	vendredi 1 septembre 2023	01/12/2023	18/12/2023	22/12/2023	08/01/2024	07/04/2024	29/04/2024	03/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	13/07/2024	
	DFASP2 - PH5 - Officine	vendredi 1 septembre 2023	31/01/2024	15/01/2024	19/01/2024	08/01/2024	24/05/2024	03/06/2024	07/06/2024	26/08/2024	30/08/2024	30/09/2024	
	DFASP2 - PH5 - Internat	vendredi 1 septembre 2023	31/01/2024	20/11/2023	24/11/2023	08/01/2024	07/06/2024	24/06/2024	28/06/2024	02/09/2024	06/09/2024	30/09/2024	
	DFASP2 - PH5 - Industrie	vendredi 1 septembre 2023	08/12/2023	15/01/2024	19/01/2024	08/01/2024	23/02/2024	29/04/2024	03/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	16/09/2024	
	PH6 Officine	lundi 2 octobre 2023			1 séminaire par mois + examens à chaque séminaire						11/06/2024	21/06/2024	13/07/2024
	PH6 Industrie	vendredi 1 septembre 2023		18/12/2023	22/12/2023			29/04/2024	03/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	11/10/2024	
	PH6 DES Internat	vendredi 1 septembre 2023		18/12/2023	22/12/2023			29/04/2024	03/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	13/07/2024	
UFR SVTE	L2 Sciences de la Terre	mar 5 sept 2023	16/12/23	08/01/24	12/01/24	15/01/24	17/05/24	27/05/24	30/05/24	17/06/24	21/06/24	05/07/24	
Santé Master et mention UBFC	M1 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs	ven 1 sept 2023	01/12/23	11/12/23	15/12/23	02/01/24	22/03/24	25/03/24	30/03/24	24/06/24	28/06/24	13/07/24	
	M2 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs	ven 1 sept 2023	01/12/23	12/12/23	16/12/23	Stage				01/04/24	05/04/24	13/07/24	

Modifications suspension des cours 2023-2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
Santé Master et mention UBFC	M1 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	pas de suspension de cours		pas de suspension de cours	
	M2 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	Stage		Stage	